

Ban-sur-Meurthe-Clefcy (88230)

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 23 octobre 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt-trois octobre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvia DIDIERDEFRESSE, Maire,

Date de la convocation : 20/10/2020

Conseillers Municipaux présents : ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger (Procuration à Joël BARADEL), DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, FRITZINGER Yannick, GEORGE Alexandre, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, LEDEMÉ Pascal, MEYER Sylvie, MONTIER Florence, TOUCHÉE Jacques (Procuration à VOLPINI Yves), VOLPINI Yves.

Mme ANCEL Sylvia a été nommée secrétaire.

Délibérations prises à la majorité :

20200063 : Adoption des comptes-rendus des séances du 24/07/2020

20200064 : Création d'un emploi permanent

Compte tenu du départ en retraite de Madame Maryse Remy, il est décidé de créer un emploi de secrétaire de mairie à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B ou C de la filière administrative, au(x) grade(s) d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, rédacteur. Possibilité de recrutement d'un contractuel si recrutement infructueux de fonctionnaire.

20200065-66-67 : Conventions avec le centre de Gestion

3 conventions sont signés avec le CDG88 afin qu'une aide soit apportée à la commune pour la gestion de :

- Aide au recrutement
- Gestion externalisée des ressources humaines (Abstention : MEYER Sylvie)
- Service d'accompagnement à la prise de poste de secrétaire de mairie (CONTRE : LEDEMÉ Pascal)

20200068 : Bail de location gérance-multiple rural

Autorise le Maire à signer le contrat de location gérance pour le local « Multiple Rural », situé au 1150 R.D. 73 à Ban sur Meurthe Clefcy et définit les conditions comme suit :

Le contrat est conclu pour une durée ferme de 7 années.

Le contrat court à compter du 14 septembre 2020 pour expirer le 13 septembre 2027 sans possibilité de le résilier, en dehors des cas visés à la clause « RESILIATION ».

La présente location-gérance est consentie moyennant une redevance mensuelle de 300 € HT, TVA en sus, payable mensuellement au titre de la location-gérance du Fonds de commerce, soit 3 600 € HT par année. Ce loyer est soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux légal en vigueur.

Aucune redevance ne sera demandée par le Loueur au Gérant pour la période allant du 14 septembre 2020 au 13 septembre 2021.

Si elle se réalise, la vente du fonds de commerce aura lieu moyennant le prix principal de 7 200 euros s'appliquant aux éléments incorporels et, pour les éléments corporels moyennant le prix qui ressortira d'une évaluation.

20200069 : Représentation de la Commune à la CLECT

Désigne en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), les conseillers municipaux qui sont également membres du Conseil communautaire.

- DIDIERDEFRESSE Sylvia, Titulaire
- VOLPINI Yves, Suppléant

Désignation de la commission d'appel d'offre : reporté

20200070 : protocole transactionnel-raccordement électrique

Accepte les termes, et autorise le Maire à signer le document "Protocole transactionnel" ci-joint et tous documents s'y rapportant.

20200071 : Subventions communales

Coopérative scolaire : 1 065 € ; A.F.N. : 80 € ; Souvenir Français : 40 € ; Lutte contre le cancer (Ligue) : 115 € ; Croix Rouge du Canton de Fraize : 100 € ; Donneurs de Sang de la Haute Meurthe : 75 € ; CRESUS : 100 € ; Association Parents d'élèves Ban-sur-Meurthe-Clefcy : 200 € ; Amicale des Sapeurs-Pompiers de Fraize : 100 € ; Union Musicale de Plainfaing : 250 € ; JMF : 150 € ; VMEH : 100 € ; Les enfants du Rock : 100 € ; La Patrie : 100 €

20200072 : Décision modificative du budget forêt
Cpte 61524 - Entretien Bois et Forêts + 16 000 €
Par
Cpte 022 – Dépenses Imprévues - 4 000 €
Et
Cpte 7022 - Vente de bois + 12 000 €

20200073 : Renouvellement Concessions de sources-consorts Tisserant

Donne son accord pour le renouvellement des concessions de sources captées en forêt communale Parcelle 034 AT n° 79, soumise au régime forestier suivantes à compter du 01 septembre 2017, Concession d'une durée de 9 ans révisable tous les trois ans.

20200074 : Prime ravalement de façades-versement participation Paule Baradel

La demande est approuvée, la participation sera plafonnée à 1 372 €.

20200075 : Désignation des lieux de réunion

Considérant qu'il est nécessaire, de déterminer la liste de lieux supplémentaires dans lesquels le conseil municipal pourra se réunir, la liste des lieux où pourront se tenir les réunions de l'Assemblée délibérante est établie comme suit : Salle des Fêtes ; Salle Communale du Grand Valtin ; Pavillon de pêche de l'Etang du Souche.

20200076 : Recensement INSEE-Désignation du coordonateur

Autorise Madame le Maire à effectuer la mission de Coordonnateur Communal pendant la période du recensement de la population 2020 – 2021.

DIDIERDEFRESSE Sylvia ne prend pas part au vote.

20200077 : Adhésion SPL-XDEMAT

Décide d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-Xdemat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation et d'acquérir une action au capital de la société au prix de 15,50 euros auprès du Département des Vosges, sur le territoire duquel la collectivité est située. Monsieur Nicolas Karcher est désigné en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale.

20200078 : Adhésion à ACTES

D'autoriser le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

D'utiliser le dispositif proposé par le SMIC (serveur Xactes fourni par la Sté SPL Xdemat) pour la télétransmission de ces actes.

20200079 : Décision modificative du budget générale

Compte 261 -Titre de participation +16,00 €

Compte 020 – Dépenses Imprévues d'Investissement - 16,00 €

20200080 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Fin de séance à 23h30